

pour honorer le baptême du Sauveur, la population entière, hommes, femmes, enfants, se jette à l'eau portant à la main des torches allumées.

Très explicite sur le dogme de la présence réelle, la théologie éthiopienne n'est ni claire, ni peut-être exactement renseignée sur celui de la transsubstantiation. Le prêtre exprime dans le calice le jus d'une grappe de raisin et procède à la consécration, après avoir ajouté quelques gouttes d'eau. Les fidèles communient sous les deux espèces; les enfants sous l'espèce du vin immédiatement après leur baptême. Jamais on ne se donne la communion en viatique, ou, pour parler plus exactement, personne ne communique hors de l'église, pas même le roi, pas même le patriarche.

Les fidèles se soumettent docilement aux pénitences, parfois très dures, imposées par les confesseurs, rachètent leurs péchés par des aumônes faites aux églises et s'astreignent aux jeûnes rigoureux qui leur sont ordonnés, à moins qu'ils ne payent un remplaçant pour jeûner à leur place.

Quant au mariage religieux, pour échapper à la contrainte relative qu'il impose, on y recourt le moins possible. L'Eglise, tout en autorisant dans certains cas le divorce, condamne du moins la polygamie. La loi civile au contraire très tolérante ne dit pas un mot contre la polygamie; aussi, rois, princes et magistrats sont-ils tous polygames. La monogamie n'est guère imposée qu'aux prêtres et aux évêques. Légalement, l'homme et la femme ne peuvent divorcer que trois fois, mais en fait les mariages se dissolvent aussi souvent qu'il plaît aux conjoints.

Les églises sont très nombreuses. L'intérieur en est plus que modeste; petites, basses, de forme conique, recouvertes de chaume ou de roseaux, avec des murs blanchis à la chaux et une porte ouverte vers chacun des quatre points cardinaux. L'intérieur est d'une saleté révoltante. Point de statues; la sculpture est absolument bannie du sanctuaire: on ne fait pas même une exception pour le crucifix, mais en revanche, grande profusion d'images de sainteté et de croix peintes sur les murailles; point de bancs, mais seulement des bâtons ou des béquilles plantés de distance en distance, et destinés à servir de miséricorde aux fidèles et aux prêtres, pendant les interminables séances de l'office religieux, qui dure jusqu'à quatre et même six heures de suite.